



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 13

Dont pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt cinq, le vingt et un juillet, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Baptiste BIANCUCCI.

Date de la convocation : 17/07/2025

Date d'affichage : 31/07/2025

Étaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, M. Philippe CHIAPPE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Étaient absents excusés : Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX.

Étaient absents non excusés : M. Joseph FRATONI, Mme Martine FRATONI, Mlle Pauline TORRE.

Procurations : Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI.

Secrétaire : Mme Stéphanie PAGANELLI.

OBJET : DELIBERATION FIXANT LE TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Délibération n° : MA-DEL-2025-047

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L522-27,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20/06/2025,

Considérant ce qui suit :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Une délibération doit fixer ce taux, appelé « *ratio promus – promouvables* », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe.

L'assemblée délibérante s'était prononcée par délibération en date du 17/01/2022 MA-DEAL-2022-001 sur les taux de promotion d'avancement de grade et il convient de délibérer à nouveau au regard des modifications importantes apportées aux différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de fixer par délibération, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

**L'assemblée délibérante,****Décide**

- De fixer les taux de promotion d'avancement de grade par le dispositif suivant :

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux %
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2ème classe	100%
C	Adjoint administratif pal de 2ème classe	Adjoint administratif pal 1ère classe	100%
C	Agent de maîtrise	Agent de Maîtrise pal	100%
C	Adjoint technique	Adjoint technique pal 2ème classe	100%
C	Adjoint technique pal 2ème classe	Adjoint technique pal 1ère classe	100%
B	Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe	100%
B	Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	100%
A	Attaché	Attaché principal	100%

- Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 21/07/2025 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voile d'affichage le 31/07/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

